



Coordination des CNJ du G5 Sahel



MÉMORANDUM D'ACCORD DE COOPÉRATION

Entre

LA Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel

Et

LE CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENTREPRISE PRIVEE (CIPE)

Pour la Jeunesse Sahel

Pour CIPE



Coordination des CNJ du G5 Sahel



La **Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel**, représentée par le Coordinateur Régional, M. Taleb Brahim Mohamed Yahya, Nouakchott- Mauritanie et le **Centre Internationale de l'Entreprise Privée (CIPE)**, représentée par la Responsable de Programme en Afrique de l'Ouest Mme. Hanna Wetters à Washington DC- Etats Unis d'Amérique

PREAMBULE

TENANT COMPTE des dispositions du protocole d'accord entre CIPE et le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel signé le 22 septembre 2020 visant une collaboration étroite des parties pour la promotion d'un partenariat pour un plaidoyer axé sur un développement économique inclusif et durable au G5 Sahel ;

CONSIDÉRANT QUE la Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel, en tant que réseau des jeunes reconnu du G5 Sahel, a pour responsabilité principale de représenter la voix des jeunes et de promouvoir leur participation au développement de l'espace G5 Sahel ;

CONSIDÉRANT QUE le CIPE est un partenaire actif dans le domaine de la promotion d'un dialogue public-privé axé sur l'inclusion économique et la prospérité partagée ainsi que la promotion du genre et la participation du secteur privé à la promotion des valeurs démocratiques et la lutte contre les inégalités socio-économiques.

CONSIDERANT les recommandations de la conférence de Nouakchott en Décembre 2019 pour une plus grande participation des femmes à l'agenda de réformes économique dans l'espace du G5 Sahel ;

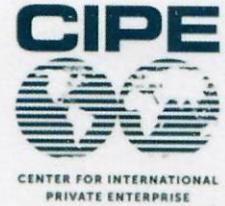
La **Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel et équivalent** et le **CIPE** (ci-après dénommées le "Partenaire" ou "les Partenaires", selon les cas), sont convenues de ce qui suit :

Pour la Jeunesse Sahel

Pour CIPE



Coordination des CNJ du G5 Sahel



Article premier (Objectif)

1. Les Partenaires conviennent de coopérer étroitement et de se consulter sur les questions d'intérêt mutuel afin d'atteindre leurs objectifs communs visant à assurer la participation des jeunes au dialogue public-privé en matière d'inclusion économique dans la zone du G5 Sahel.
2. Les Partenaires conviennent de coopérer de bonne foi, dans le cadre d'activités conjointes et concertées menées conformément aux dispositions du présent Mémoire, afin de réaliser les objectifs énoncés ci-dessus.

Article 2 (Portée du Mémoire)

1. Le présent Mémoire fixe le cadre volontaire de la coopération entre les Partenaires et détermine les conditions et les modalités de l'action de collaboration pour atteindre leurs objectifs communs. Il définit les domaines de coopération ainsi que les arrangements régissant cette coopération.
2. Le présent Mémoire exprime dans son intégralité l'accord intervenu entre les Partenaires en la matière et remplace toutes les communications orales et documents écrits antérieurs.
3. Les Partenaires sont convenus que le présent Mémoire ne confère aucun droit exclusif concernant les activités qui y sont visées et qu'ils peuvent mener des activités similaires en collaboration avec d'autres partenaires.

Article 3 (Domaines de coopération)

Conformément à leur programme de travail et aux dispositions du présent Mémoire, les Partenaires s'engagent à mener des initiatives communes dans les domaines suivants :

- Plaidoyer pour la promotion de la jeunesse, l'intégration économique et l'autonomisation des jeunes
- Promotion du leadership jeunesse dans le domaine économique
- Identification des opportunités d'amélioration des conditions de vie des jeunes au G5 Sahel.

Article 4 (Responsabilités des Parties)

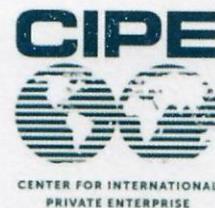
Les Partenaires conviennent d'étudier au fur et à mesure qu'elles se présentent les possibilités de collaborer à l'élaboration et l'exécution d'activités et de projets dans les domaines de

Pour la Jeunesse Sahel

Pour CIPE



Coordination des CNJ du G5 Sahel
coopération citées.



Le CIPE s'engage à intégrer la Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel dans son programme Projet de « **PROMOTION A UN DIALOGUE PUBLIC PRIVE VECTEUR DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LA SECURITE AU SAHEL** » qui couvrira la période Juillet 2020 à Février 2021.

La Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel s'engage à participer avec leadership aux activités dudit programme, particulièrement dans le domaine de la promotion de la participation des jeunes à l'agenda de réformes et aux efforts de plaidoyer ; en plus la Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel fera partie intégrante de la coalition des acteurs du dialogue public-privé soutenu par le CIPE dans la cadre dudit projet.

Les Partenaires peuvent constituer des groupes de travail composés de représentants de chacun d'entre eux pour surveiller l'élaboration et la réalisation de projets particuliers.

Article 5 (Points de contact)

1. Afin de faciliter la mise en œuvre courante du présent Mémoire, des contacts directs sont établis entre les représentants des Partenaires.
2. La Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes et équivalent du G5 Sahel désigne un point focal chargé de coordonner l'ensemble des communications et la mise en œuvre du Mémoire.
3. Le CIPE désigne un point de contact M. Sidatt Haroune, Expert Régional chargé de coordonner l'ensemble des communications et la mise en œuvre du Mémoire.

Article 6 (Conditions générales)

1. Financement : Aucune obligation de financement n'est imputable aux partenaires dans le cadre du présent Mémoire. Le CIPE financera son plan de travail inscrit dans le cadre du projet et veillera à la prise en charge d'une pleine participation de la Coordination des CNJ du G5 Sahel comme l'une des voix des jeunes du Sahel.
2. Responsabilité et statut : Aucune disposition du présent Mémoire ni aucune autre disposition connexe ne peut être interprétée comme constitutive d'un partenariat ayant des effets juridiques, d'une coentreprise, d'une relation de représentation, d'un accord exclusif ou d'une autre relation similaire entre les Partenaires du présent Mémoire.

Pour la Jeunesse Sahel

Pour CIPE



Coordination des CNJ du G5 Sahel



Il s'agit d'un partenariat volontaire axé sur une collaboration en matière d'échange, de participation et de construction d'actes visant la promotion de la jeunesse et de l'inclusion économique des jeunes au G5 Sahel.

3. Les Partenaires comprennent que la nature volontaire du Mémorandum exige une collaboration en bonne foi avec une résolution de tout différend, désaccord ou réclamation seulement à l'amiable.

4. Le présent Mémorandum prend effet à la date de sa signature par les représentants autorisés des Partenaires ; il est conclu pour une durée allant au 31 Décembre 2021.

EN FOIDE QUOI les soussignés, représentants dûment autorisés de la Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel, d'une part, et le CIPE, d'autre part, ont signé le présent Mémorandum d'accord en deux exemplaires originaux en langue française, à la date du 9 octobre 2020 et aux lieux indiqués ci-après :

Pour la Coordination des Conseils Nationaux des Jeunes du G5 Sahel :

Signature

Nom :

TALEB BRAHIM Mohamed yahya
Coordinateur CCNJ du G5 SAHEL

Poste :

13/10/2020

Date :

Pour Le Centre International de l'Entreprise Privée

Signature

Nom : Hanna Wetters

Poste : Program Officer, Africa

Date : 13/10/2020

Pour la Jeunesse Sahel

Pour CIPE